

[French]

Octobre 2018

À l'intention des parents et des tuteurs des élèves de la maternelle à la 3^e année

Au conseil scolaire de district de Peel, nous nous engageons à fournir les meilleurs environnements pédagogiques qui soient afin que *tous* les élèves puissent atteindre l'excellence personnelle. Pour ce faire, nous devons comprendre les besoins véritables des élèves et de leur famille. Nous sommes fiers de vous annoncer que, pour nous aider dans cette tâche, nous lancerons le mois prochain notre premier *recensement des élèves*.

En novembre, les parents et les tuteurs des élèves de la maternelle à la 3^e année recevront le *recensement des élèves* qu'ils rempliront au nom de leurs enfants. La plupart des familles recevront le questionnaire dans la même enveloppe que le rapport des progrès de leur enfant. Si vous ne l'avez pas reçu d'ici la mi-novembre, veuillez vous informer auprès de l'enseignant de votre enfant.

Il vous faudra environ 30 minutes pour répondre à nos questions. Si plusieurs de vos enfants fréquentent l'école élémentaire entre la maternelle à la 3^e année, nous vous prions de remplir un questionnaire différent pour chaque enfant. Vous trouverez les versions traduites du recensement sur le site Web du conseil scolaire à www.peelschools.org/studentcensus. Vous pouvez aussi vous les procurer à l'école de votre enfant.

Les résultats de ce recensement aideront le conseil et nos écoles à accomplir les tâches suivantes :

- mieux comprendre les élèves et les écoles
- reconnaître et éliminer les obstacles gênant le succès, l'inclusion et le bien-être des enfants
- mettre sur pied des programmes efficaces et recanaliser les ressources là où elles sont les plus utiles

Le *recensement des élèves* est confidentiel, mais il n'est pas anonyme. Les réponses seront stockées dans une base de données sûre et confidentielle, dont l'accès sera réservé aux chercheurs autorisés, qui pourront ainsi déterminer et résumer les tendances qu'ils auront observées chez les élèves du district de Peel. Ils n'analyseront pas les questionnaires de chaque père et de chaque mère. Le conseil scolaire s'engage à respecter les niveaux les plus élevés de confidentialité en recueillant ces données et à se conformer à toutes les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. L'autorisation de réunir ces données à des fins strictement pédagogiques et scientifiques a été conférée en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2 et ses modifications.

Bien que la participation au recensement soit volontaire, il est important de savoir que plus il y aura de répondants qui rempliront le questionnaire, plus l'information qui en sera tirée sera fiable et riche et plus elle contribuera à améliorer les écoles et à mieux planifier la programmation.

Si vous avez des questions, veuillez consulter la feuille de renseignements au verso. Vous pouvez aussi visiter notre page à www.peelschools.org/studentcensus ou communiquer avec le Service de recherche et de responsabilisation du conseil au 905 890-1010, poste 3523 ou à studentcensus@peelsb.com.

Nous vous remercions comme toujours de votre appui constant, qui nous permet d'inspirer succès, confiance et espoir à chaque élève.



Peter Joshua
Directeur de l'éducation

Foire aux questions

Quel est l'objectif du *recensement des élèves* réalisé par le conseil scolaire de district de Peel?

Les résultats de ce recensement aideront le conseil et nos écoles à accomplir les tâches suivantes :

- mieux comprendre les élèves et les écoles
- reconnaître et éliminer les obstacles gênant le succès, l'inclusion et le bien-être des enfants
- mettre sur pied des programmes efficaces et re canaliser les ressources là où elles sont les plus utiles

Quel genre de questions ce recensement pose-t-il?

Il pose environ 30 questions à choix multiple sur l'identité de l'élève, les caractéristiques de sa famille, ses expériences à l'école et son mieux-être.

Faut-il répondre à toutes les questions?

La participation au recensement est volontaire. Si vous le voulez, vous pouvez sauter les questions auxquelles vous ne voulez pas répondre ou carrément refuser de remplir le sondage. Cela dit, il est important de savoir que plus il y aura de répondants qui y répondront, plus l'information qui en sera tirée sera fiable et riche et plus elle contribuera à améliorer les écoles et à mieux planifier la programmation.

Plusieurs de mes enfants fréquentent l'école élémentaire entre la maternelle à la 3^e année. Faut-il que je remplisse un recensement par élève?

Oui, vous devez répondre à un questionnaire pour chaque enfant. Chaque formulaire est identifié par un code qui lui est propre et qui est lié au numéro d'identification de l'élève.

Mon enfant doit-il être présent pendant que je réponds au questionnaire?

Le *recensement des élèves* a pour but de connaître l'opinion de tous les élèves. Nous vous encourageons à y répondre en présence de votre enfant afin de nous faire mieux savoir ce qu'il pense et ce qu'il vit.

Comment mes réponses seront-elles tenues confidentielles?

Le recensement comprend un encart où figure le nom de votre enfant — c'est là la seule page où l'on peut voir son nom ou tout autre moyen de l'identifier. Dans les instructions qui seront jointes, on vous demandera de retirer cet encart avant d'insérer votre questionnaire dûment rempli dans une enveloppe et de la cacheter. Chaque école fera parvenir ces enveloppes à une société autonome fiable à qui le conseil a demandé de scanner et de traiter les réponses. Le Service de recherche ne consultera cette base de données confidentielle qu'à des fins d'analyse et de recherche. Ces mesures sont conformes à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Quelle est la différence entre un recensement confidentiel et un recensement anonyme?

Le *recensement des élèves* est confidentiel, mais il n'est pas anonyme. Les questionnaires sont identifiés par un code qui leur est propre et qui est lié au numéro d'identification de l'élève. Ce code permet au Service de recherche du conseil d'analyser les réponses en fonction des données déjà recueillies (adresse, langues parlées à la maison, année scolaire, etc.), ce qui permet de mieux comprendre les élèves du district de Peel. On assurera la confidentialité des données fournies par les parents et les tuteurs en faisant en sorte qu'aucune donnée personnelle — le nom de l'élève ou son numéro d'identification, par exemple — n'apparaisse sur le questionnaire.

À quoi serviront les données du recensement?

Après avoir traité et analysé les réponses, le Service de recherche du conseil produira une série de rapports qui aideront les écoles et le conseil à prendre des décisions plus avisées sur la programmation et l'éducation. Le conseil communiquera le résumé de ces données à ses partenaires communautaires et aux organismes gouvernementaux afin de les aider à améliorer leurs services dans le but de mieux répondre aux besoins de la communauté. Les rapports et les analyses n'identifieront jamais un élève en particulier. De par la loi, le conseil ne peut révéler les réponses qu'aurait fournies tel ou tel élève ou tels ou tels parents.